



Rapport d'activités des services

Année 2010



1. Introduction

Le sens général de l'action provinciale fixé par l'Exécutif est de « *poursuivre, renforcer et faire aboutir en province Nord, avec le concours et l'implication de tous les citoyens, le rééquilibrage économique, social, culturel et humain pour venir à bout des déséquilibres et inégalités dont souffrent les populations* ».

La province Nord exerce les compétences données par la loi organique dans les domaines de l'aménagement, du développement économique, de l'environnement, de la formation et de l'enseignement, de la santé et du social, de la culture, des sports et de la jeunesse. La mise en œuvre des politiques publiques dans chacun de ces secteurs structure l'organisation de l'administration et son action quotidienne.

Le rapport de l'activité des services administratifs pour l'année 2010 n'a pas la prétention d'être exhaustif. Néanmoins il traduit au travers de chiffres clés, la réalisation de projets importants, d'événements et d'actions emblématiques, la diversité des actions provinciales au bénéfice de sa population mises en œuvre par l'ensemble des équipes techniques et administratives. Ces activités sont à mettre en regard avec la démographie de la province qui s'établissait à 45 137 habitants au recensement de 2009 dont 37 % ont moins de 20 ans et 9 % plus de 60 ans.

L'ensemble des actions et projets présentés dans la suite du rapport a fait l'objet d'un vote préalable des élus dans le cadre du processus de décision démocratique de la province Nord.

L'Assemblée de province, organe délibérant de la province Nord, s'est réunie à huit reprises en séance publique au cours de l'année pour débattre et voter 642 délibérations. Le bureau qui exerce ses attributions par délégation de l'assemblée a tenu 7 réunions au cours desquelles 356 délibérations ont été adoptées.

Toutes les décisions et rapports soumis à l'assemblée délibérante, ont auparavant été présentés en commissions intérieures qui ont émis un avis. Les commissions intérieures : neuf sectorielles ainsi que celle des affaires administratives, des finances et du budget ont tenu un total de 119 réunions, à des fréquences bimensuelles à bimestrielles.

Sommaire



1.	Introduction	2
2.	Les moyens mis en œuvre	4
3.	La santé et les affaires sociales	7
4.	L'aménagement et le foncier	10
5.	L'enseignement	15
6.	Le développement économique	18
7.	Les sports et les activités socio-éducatives.....	21
8.	La culture	24
9.	La formation et l'insertion des jeunes	27
10.	L'environnement	30
11.	La condition féminine	32
12.	La coopération régionale	33
13.	Le partenariat avec les communes	33
14.	L'accompagnement de l'usine du Nord	34
15.	Les fonctions « supports »	36

Crédits photos : Sabine Jobert, services provinciaux, Laurence Ribot,
Clémence Rossard, Benoit Lutz (pour l'AFMI), Julien Barrault



2. Les moyens mis en œuvre

Les ressources humaines

L'administration provinciale coordonnée par le secrétariat général est organisée en six directions dites « opérationnelles » plus la cellule Koniambo et quatre directions dites « fonctionnelles ».

Les directions opérationnelles sont chargées de mettre en œuvre sur le terrain les orientations provinciales, elles sont directement au service de la population.

Les directions fonctionnelles ont pour missions principales, dans leur domaine de compétence, de venir en appui à l'ensemble des autres services provinciaux. Leur activité n'est donc qu'indirectement dirigée vers la population.

Les effectifs budgétaires au 1^{er} janvier 2010 s'élevaient à 1235 postes répartis de la manière suivante :

	Affectation	Nombre de postes	Répartition relative
	Présidence et groupes politiques	37,5	3,0%
	Secrétariat général (y compris mission de la femme)	14	1,1%
Directions fonctionnelles	Direction des systèmes d'information (DSI)	26	2,1%
	Direction des affaires juridiques, administratives et du patrimoine (DAJAP)	25,5	2,1%
	Direction des ressources humaines (DRH)	15,5	1,3%
	Direction des finances et du budget (DFB)	13	1,1%
Directions opérationnelles	Direction de l'enseignement, de la formation et de l'insertion des jeunes (DEFIJ)	537,5	43,5%
	Direction de la santé, des affaires sociales et des problèmes de société (DASS-PS)	231,5	18,7%
	Direction de l'aménagement et du foncier (DAF)	163,5	13,2%
	Direction du développement économique et de l'environnement (DDE-E)	128,5	10,4%
	Direction des sports et des activités socio-éducatives (DSASE)	19	1,5%
	Direction de la culture (DC)	18,5	1,5%
	Cellule Koniambo	5	0,4%
Total		1235	100,0%



Le budget

Les budgets primitif et supplémentaire 2010 ont respectivement été votés par les assemblées du 17 décembre 2009 et du 9 juillet 2010. Le budget a également fait l'objet de quatre décisions modificatives pour s'établir au final à 33 048 137 061 FCFP en section d'investissement et 35 523 577 482 FCFP en section de fonctionnement.

Les taux de réalisation de dépenses réelles par rapport à celles prévues (cela comprend l'ensemble des mouvements réels hors immobilisations financières et réserves pour dépenses imprévues ou futures) s'établissent à :

Fonctionnement : 87,6 %

Investissement : 42,3 %

Les dépenses réelles d'investissement ont été de 8,6 milliards FCFP, soit une augmentation de 51 % par rapport à 2009. C'est le niveau le plus élevé jamais atteint par la collectivité.

La répartition des dépenses effectivement réalisées en 2010 est la suivante :

Secteur	Dépenses réelles	Part relative
Administration (*)	9 519 947 707	30,6%
Santé et social (**)	6 378 625 925	20,5%
Aménagement (**)	4 625 690 726	14,8%
Enseignement (**)	4 159 519 574	13,4%
Développement économique (**)	2 877 592 124	9,2%
Sport et activités socio-éducatives (**)	1 277 504 351	4,1%
Culture (**)	1 042 946 275	3,3%
Formation et insertion (**)	816 044 080	2,6%
Environnement (**)	298 420 519	1,0%
Coopération régionale (***)	79 000 000	0,3%
Condition féminine (***)	75 880 453	0,2%
Total	31 151 171 734	100,0%

(*) Cela intègre les coûts salariaux de l'ensemble de la collectivité ainsi que les charges de fonctionnement et d'investissements des directions fonctionnelles, du secrétariat général, de l'assemblée et du cabinet politique ;

(**) Cela comprend l'ensemble des interventions (fonctionnement et investissement) ainsi que les coûts de fonctionnement de la direction concernée (hors salaires et charges sociales) - Pour la DDE-E et la DEFJ, lorsque la dépense n'est pas affectable à un secteur particulier (enseignement/formation ou développement/environnement), elle est intégrée dans le plus important ;

(***) Il s'agit uniquement des interventions.

> Les contrats de développement

L'année 2010 était à la charnière de deux générations de contrats de développement.



Complexe culturel de Koné

Il s'agissait de la dernière année d'engagement du contrat 2006-2010 pour lequel un avenant de redéploiement des crédits a été signé en juin. Ce réajustement a été effectué en faveur des communes de Voh, et de Koné et de trois nouvelles opérations provinciales à partir principalement des crédits destinés initialement à l'habitat. Les causes du retard d'exécution de cette opération sont la surévaluation initiale de l'enveloppe consacrée à l'habitat par l'Etat et le

décalage de deux ans du démarrage de l'usine du Nord. L'importante mobilisation des services a permis de tenir les échéances d'engagement. En final, 91 % du contrat, soit 16,170 milliards de FCFP ont fait l'objet de dossiers déposés auprès des services de l'Etat. Cependant, l'Etat n'a pris en compte que partiellement les projets et seuls 13,1 milliards ont fait l'objet d'arrêtés (pour une participation Etat de 9,545 milliards au lieu de 11,850 attendus).

Le cadre général du contrat 2011-2015 a été fixé lors de la réunion du VIIIème comité des signataires qui s'est tenue le 24 juin 2010. Le principe retenu était la conservation d'un montant identique à celui précédent pour un périmètre géographique donné. Ainsi, pour la province et l'ensemble des communes du Nord, cela représente une participation budgétaire de l'Etat de 16,156 milliards FCFP.

Le dernier projet de contrat transmis par l'Etat en décembre 2010 prévoit une augmentation de l'enveloppe directement affectée aux communes pour tenir compte de leurs besoins croissants de financement et une réduction du contrat province Nord/Etat par rapport à la période précédente. Il reste néanmoins en dessous du niveau prévu pour un montant de 223 millions. Pour la province, 30 opérations répondant aux priorités de l'Etat, sur lesquelles il prévoit d'intervenir à hauteur de 75,1 %, ont été retenues pour un montant global inscrit au projet de contrat de 15,558 milliards (dont 78 % pour l'habitat et les infrastructures de transports). Toutefois, le coût évalué de ces opérations pour la province Nord est de 19,273 milliards.



Lotissement le bosquet - le logement est une priorité des contrats.



3. La santé et les affaires sociales

Améliorer la santé de la population

> Soigner les populations

Le réseau provincial de structures publiques est composé de 15 Centres Médico-Sociaux (CMS), 1 centre mère-enfant et son antenne ainsi que 2 infirmeries. Le nombre total d'actes pratiqués, toutes catégories confondues : médecine généraliste et spécialisée, infirmerie, s'est élevé à environ 300.000 (soit en moyenne 72 actes par établissement au quotidien).

Les finalités consistent à assurer l'accessibilité de tous au système de santé tout en maîtrisant les dépenses et à améliorer les conditions de vie des populations les plus fragiles.

Afin d'améliorer le service, les programmes de rénovation des dispensaires et d'amélioration des équipements se sont poursuivis. Ainsi, les travaux à Poum se sont achevés tandis que ceux de Voh ont progressé pour une clôture en 2011.



Dispensaire de Voh

De plus, pour augmenter la sécurité sanitaire des populations en cas d'urgence en disposant d'un médecin de garde 7 jours/7 dans les principaux dispensaires, le mouvement de création de postes de médecin engagé depuis 2008 s'est confirmé avec trois postes supplémentaires. Cet objectif s'est néanmoins heurté aux difficultés de recrutement.

D'autre part, la dégradation de la desserte aérienne a entraîné une réduction de l'offre de soins puisque les vacataires n'ont pas toujours pu se déplacer dans le Nord.

Trois nouveaux agréments à l'AMG ont été délivrés fin 2010 pour deux infirmiers sur les communes de Poya et Ponérihouen et pour un kinésithérapeute à Voh. Les cartes sanitaires publiques et libérales sont en effet complémentaires dans l'optique d'offrir un bon service à la population.

Le renforcement de la carte sanitaire dans les années à venir a connu une avancée déterminante avec la validation de l'avant projet sommaire du Centre Hospitalier à Koné dont l'ouverture est prévue en 2014. L'hôpital, financé par la Nouvelle-Calédonie, comprendra un service d'urgence. Il sera complété par un « pôle sanitaire » : soins, prévention, antennes du CHS et de l'ASS-NC, et un centre d'hébergement dont les investissements seront pris en charge par la province.

> Développer la prévention

Afin d'anticiper, de limiter un danger ou un mal pour la population concernée, les équipes des CMS contribuent fortement aux actions de prévention qui sont indissociables de l'activité de soin. D'autre part, une équipe spécifique constituée de cinq éducatrices sanitaires est dédiée à la prévention.

L'unité mobile de dépistage complète le dispositif en se rapprochant de la population pour les consultations radiologiques. Elle a ainsi participé à l'enquête tuberculose avec la consultation de 260 personnes.

La lutte contre cette maladie chronique est un exemple du partenariat établi avec l'Agence Sanitaire et Sociale de la Nouvelle-Calédonie (ASS-NC), laquelle a renforcé ses programmes de prévention et de promotion de la santé depuis 2006.

Il est aussi important de souligner le partenariat avec les associations par le biais de subventions et la constitution de réseaux tels celui des « relais santé ».



Atelier de prévention du diabète

Dans le domaine de l'addictologie, la méthode innovante de prise en charge de la dépendance au cannabis mise en place par la province Nord en collaboration avec l'Association Calédonienne pour l'Animation et la Formation (ACAF) a été soulignée par la Nouvelle-Calédonie qui va développer un dispositif sur l'ensemble du Pays à partir de cette expérience.

La Prévention Maternelle et Infantile (PMI) a pour vocation d'accompagner le femme enceinte puis l'enfant et sa famille en assurant un suivi médical des femmes enceintes, des bébés et des jeunes enfants jusqu'à 6 ans. Elle est mise en œuvre dans les dispensaires et les deux centres mère-enfant spécialement dédiés à cet objectif.

La santé scolaire est mise en œuvre par des visites systématiques dans certaines classes de maternelles et de primaires. Ainsi, 3.622 enfants ont été examinés dans ce cadre, permettant de suivre la couverture vaccinale, de dépister des pathologies chroniques et de connaître l'état dentaire des enfants.

Dans le cadre de l'amélioration de l'hygiène, une convention avec l'association Teasoa permet de réaliser 80 blocs sanitaires par an.

■ Accompagner la solidarité

> Favoriser l'accès aux soins

L'Aide Médicale Gratuite (AMG) a été mise en place pour assurer aux plus démunis un accès à l'ensemble des soins nécessaires. L'AMG est le poste de dépense d'intervention le plus important pour la collectivité.

Le nombre de bénéficiaires total s'est établi à 17.808 en 2010 en réduction de 5,4 % par rapport à 2009. Par catégorie, le nombre de titulaires de la Carte A (pour les personnes qui n'ont aucune ressource monétaire déclarée) a régressé de 2 % (12.386 en 2010 au lieu de 12.647) tandis que celui des titulaires de la carte B a augmenté de 3,3 % (5.419 au lieu de 5.246). Cette tendance est confirmée sur une période plus longue où on constate par rapport à 2001 que les effectifs pour l'AMG A ont diminué de 20 % alors qu'ils ont progressé de 17 % pour l'AMG B.



> Aider les personnes fragiles ou en difficultés

Le réseau d'assistantes sociales constitue le premier niveau d'intervention sur le terrain pour identifier les situations puis proposer l'accompagnement le plus adapté à la personne.



1700 personnes avaient plus de 70 ans en 2009, soit 3,8 % de la population provinciale

L'accompagnement de la dépendance vise à améliorer les conditions de vie des personnes âgées ou handicapées.

Les auxiliaires d'intégration scolaire ont favorisé la scolarisation de 71 enfants handicapés dont l'exclusion du système scolaire a ainsi été évitée. Il s'agissait de la dernière année de prise en charge par la province de cette aide puisqu'elle sera transférée à la Nouvelle-Calédonie à compter de 2011 comme cela est prévu dans la loi du Pays sur le handicap.

En complément, les allocations aux personnes handicapées ont été servies à 582 bénéficiaires.

Les aides à domicile ont permis à une centaine de personnes de continuer à vivre chez elles. Il est également observé une augmentation du placement des personnes âgées en institutions, toutes localisées en province Sud. Il s'agit là d'une tendance qui va se poursuivre car elle est probablement liée au vieillissement de la population et à la diminution des solidarités familiales.

Une enquête pour bien appréhender les besoins futurs de cette population a été préparée, ses résultats connus en 2011 seront utiles à la préparation d'un schéma provincial.

L'aide sociale à l'enfance agit en faveur de la protection des enfants en danger et de leur prise en charge. L'action provinciale s'appuie sur un réseau d'intervenants dont l'Association de Protection de l'Enfance et de la Jeunesse (APEJ) et la maison « Antoinette Kabar » de Poindimié sont les principaux. Cette dernière accueille 35 enfants. Le dispositif sera étoffé par la « maison de l'enfance de VKP » dont l'avant projet détaillé a été validé et qui sera construite à Koné.

La solidarité s'exprime également en faveur des personnes âgées sans ressource par le versement à 1.350 personnes d'allocations vieillesse dont le montant a été revalorisé en avril 2010 (+ 10.000 FCFP). Les représentants provinciaux ont par ailleurs participé aux travaux relatifs à la préparation du projet de la Nouvelle-Calédonie pour la mise en place d'un « minimum vieillesse ».

Pour favoriser l'intégration sociale des jeunes travailleurs s'installant sur VKP, deux foyers d'accueil temporaire de 20 places seront construits à Voh (Tiéta) et Koné (Koniambo). L'étude de ces projets a été finalisée en 2010.

Enfin, les actions spécifiques en faveur des tribus isolées de Poya dans le cadre du « développement social des tribus » se sont poursuivies.



4. L'aménagement et le foncier

La finalité est d'améliorer le cadre de vie des habitants de la province.

❖ Favoriser la mobilité de la population

Le **réseau routier** provincial et territorial représente un linéaire respectif de 445 et 320 kilomètres. Dans l'objectif de sécuriser les usagers et de préserver le patrimoine, la province a conduit son programme d'entretien et de réhabilitation des routes qui porte sur la chaussée ainsi que les équipements, accotements, fossés, talus et petits ouvrages d'assainissement. Celui concernant les routes territoriales est réalisé par délégation de la Nouvelle-Calédonie.

Le chantier de renforcement le plus significatif a été celui de Témala.

L'amélioration du service aux usagers nécessite également la construction d'ouvrages d'art et de nouveaux tronçons. A ce titre, il faut souligner la mise en service du pont de Tiponite à Touho, la réception de celui de Pouébo ainsi que le chantier de la route de Foué. Le bac de la Ouaième, dont le nouveau a été mis en service en avril, peut désormais être emprunté par des poids lourds grâce à l'augmentation significative de ses conditions d'utilisation (de 10 t à 25 t).

Un **diagnostic préliminaire** de l'ensemble du réseau provincial a été conduit au cours de l'année. Il constitue la première étape d'établissement du schéma directeur routier qui inclura un programme pluriannuel des investissements routiers.

Dans le domaine **des infrastructures portuaires**, les travaux du port de Népoui se sont achevés tandis que ceux du quai de Bèlep ont été lancés en début d'année pour une fin prévue mi-2011. L'étude du projet d'extension du port de Pandop à Koumac et une étude de faisabilité de la reconstruction du port de Touho ont été engagées.

Pour les trois **aérodromes** provinciaux en service pour des lignes publiques, les travaux d'entretien ont pour objectif de les maintenir en conformité avec les normes de l'aviation civile qui procède à des contrôles réguliers.

La province assure également **un service public de transport**. Au niveau maritime, il s'agit du désenclavement de Bèlep et des îlots du Nord pour lequel elle aide les opérateurs à maintenir des lignes régulières pour les personnes et le fret. Le service a été dégradé à compter du mois de mai 2010 suite à l'arrêt pour réparation du bateau « Seabreeze » qui n'a été que partiellement compensé par deux petits bateaux.

Elle finance également quatre lignes de bus à vocation provinciale qui prolongent les lignes territoriales. Enfin, elle intervient dans la desserte des lycées (Pouembout, Touho, Poindimié) en cofinancement avec les communes. Ces lignes hebdomadaires ont par exemple bénéficié à 200 élèves pour le trajet de Pouembout vers la Côte Est.



Bac de la Ouaième



Maîtriser l'aménagement et l'urbanisation

Pour une bonne cohérence de l'aménagement territorial, les outils de planification se déclinent à plusieurs niveaux : le SAD-NC en cours d'élaboration au niveau « Pays », le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU) pour le bassin d'activités dont la mise en œuvre se poursuit sur VKP et le Plan d'Urbanisme Directeur (PUD) pour l'affectation et l'utilisation de l'espace communal.

Les communes sont maîtres de l'ouvrage de l'opération et bénéficient d'un fort accompagnement technique de la collectivité qui l'approuve par délibération au final. Quatre communes du Nord en disposent (Koumac, Voh, Pouembout, Touho) dont trois sont en révision (Voh, Pouembout, Touho) et six nouveaux PUD sont en cours d'élaboration (Canala, Kaala-Gomen, Koné, Poya, Kouaoua, Ponérihouen).

En 2010, un nouvel outil, le « MARPOUS » (Modalités d'Application des Règles Provinciales d'Occupation et d'Utilisation des Sols) a été proposé aux communes. Il s'agit d'un document contractuel de planification concertée entre la commune et la province pour guider l'instruction des demandes d'autorisation de construire en l'absence de PUD et dont l'élaboration est beaucoup plus légère que ce dernier.

La maîtrise de l'aménagement et de l'urbanisation, dans le contexte de développement de la province est un enjeu qui a pris une importance capitale, notamment dans la région de VKP.

L'application des droits des sols est réalisée par la province sur les 17 communes de son territoire. Elle a connu une évolution quantitative très importante en 2010 où 12 permis de lotir, 422 permis de construire et 396 certificats d'urbanisme ont été délivrés. Pour les permis de construire, cela représente une augmentation de 76 % en un an et 240 % en cinq ans. La répartition géographique est concentrée sur les communes de VKP et Koumac qui en représentent 83 %. Le calcul et la liquidation de la Taxe Communale d'Aménagement (TCA) ont été mis en place en cours d'année.

Au niveau réglementaire, il faut souligner l'ouverture de deux chantiers concomitants relatifs à l'urbanisme : l'un à l'échelle de la Nouvelle-Calédonie portant sur les principes directeurs, l'autre sur leur application qui consiste en la révision du code de l'urbanisme provincial pour l'adapter au développement de la province et aux principes directeurs. Enfin, un texte provincial se rapportant à la publicité et aux enseignes en périphérie des voies de circulation a été préparé.



Urbanisation de la commune de Koné (Green acre)

■ Favoriser l'accès au logement

L'objectif est de faciliter l'accès à un logement décent pour les ménages dont les conditions de ressources ne permettent pas soit d'acquérir, de construire ou d'améliorer leur habitat, soit d'accéder à un logement locatif.

Le programme d'habitat social a permis la réalisation ou l'amélioration de 216 logements individuels en pleine propriété pour l'ensemble des catégories dans le courant de l'année. Sa mise en œuvre est confiée à l'association TEASOA qui en assure la maîtrise d'œuvre ainsi que la gestion des fonds subventionnels après l'agrément provincial du bénéficiaire. Les travaux sont quasi-exclusivement réalisés par des artisans du Nord. Dans le cadre particulier du programme « Habitat Province Nord » (HPN) lancé en 1992, la 1.100^{ème} maison a été inaugurée en novembre à Pouembout (Ouaté) et ce sont 64 maisons

qui ont été réalisées cette année. Ce nombre, qui a plus que doublé depuis 2009, se rapproche « du niveau optimal » atteint au début des années 2000. En mai 2011, 283 dossiers agréés étaient en cours à tous les stades de réalisation, du bouclage de l'apport personnel à la finalisation du chantier.

Le développement de l'habitat intermédiaire locatif repose notamment sur « l'aide à la pierre » qui consiste à subventionner des opérateurs pour diminuer les coûts de construction afin qu'au final, les loyers soient d'un montant « acceptables ». Dans ce cadre, deux projets ont été conduits à Koné en 2010 par la Société Immobilière Calédonienne (SIC) : le bosquet pour 167 logements et le Fonds Social de l'Habitat (FSH) : les cigales avec 32 logements. Une partie portant sur 59 logements a été livrée tandis que les travaux se poursuivront en 2011 pour les autres. De plus, un projet de 30 logements individuels porté par la Fonds Calédonien de l'Habitat à Voh a été agréé.

La province abonde également le dispositif d'aide au logement mis en place par la Nouvelle-Calédonie selon la clé de répartition définie entre le gouvernement, le FSH et les provinces dans le but de réduire la charge des loyers.



Maison HPN à Hienghène

L'accession à la propriété dans le cadre de l'Habitat Intermédiaire Aidé (HIA) n'a permis que trois réalisations dont aucune sur le premier lotissement privé de Koné (Bellevue) agréé en 2009 au titre de cette mesure car la surface des parcelles n'est pas adaptée à l'opération.

Le premier lotissement sur terres coutumières à vocation locative de catégorie « supérieure » a été livré. Il s'agit des 38 maisons de « Poadjane » à Koné.

La majorité des opérations collectives en cours est située sur VKP car il s'agit de répondre rapidement à l'important besoin d'habitation exprimé, en complément de l'initiative privée.

Les pratiques constructives évoluent dans le même temps. Ainsi les bailleurs sociaux intègrent dès que possible les éléments constructifs favorables à une meilleure maîtrise de l'ambiance dans le logement (ventilation, ensoleillement, etc.) ainsi que l'équipement



en chauffe-eau solaires. La décision d'installer ces derniers sur les habitations relevant du programme « habitat social » a également été prise.

■ Gérer la ressource en eau

Les travaux d'aménagement et d'entretien des cours d'eau sont réalisés en collaboration avec les services de la DAVAR et l'Agence de Prévention et d'Indemnisation des Calamités Agricoles et Naturelles (APICAN). En 2010, neuf communes ont bénéficié d'interventions. La pratique évolue progressivement vers une meilleure prise en compte de la dynamique de la rivière et un plus grand respect du milieu. Il s'agira aussi de moins répondre à un événement ponctuel que d'élaborer des schémas d'entretien pluriannuel après identification des enjeux spécifiques à la rivière traitée.

La gestion des cours d'eau est une délégation à la province d'une compétence de la Nouvelle-Calédonie.

L'instruction des autorisations de prélèvements d'eau a été relancée. Un nouveau dispositif d'enquête publique a dû être mis en place fin 2009 suite à l'arrêt de cette activité par les gendarmes. La priorité a été donnée à la régularisation des captages communaux pour l'AEP dans le cadre de l'instauration des périmètres de protection des eaux. Ainsi 26 autorisations ont été délivrées en 2010 dont 16 pour l'AEP et 9 ont été abrogées. Il s'agit d'obtenir progressivement une bonne connaissance des ressources prélevées.

Pour faire face aux enjeux de développement économique de la région VKP et de ses conséquences en termes d'usages croissants de l'eau au regard d'une ressource limitée, le comité de gestion de l'eau de VKP a été créé le 3 juin. Il constitue un lieu d'échanges et de concertation de tous les partenaires concernés. Il pilote un programme pluriannuel d'actions visant à « pérenniser les ressources en eau en termes de quantité, de qualité, de biodiversité, de gestion des risques et d'usages patrimoniaux ». Des premières actions ont été immédiatement lancées sur le terrain tel la localisation du biseau salé sur Pouembout, les mesures de débit d'étiage et l'installation de compteurs de distribution par le SIVOM.

Dans le domaine de l'assainissement des eaux usées dont l'objectif est d'épurer l'eau sale avant son rejet dans le milieu naturel, les travaux de réseaux collectifs se réalisent dans le cadre du partenariat avec les communes. Les projets individuels font également l'objet d'une instruction et d'un contrôle sur site lors de leur réalisation. D'autre part, la province a conduit l'étude du schéma d'assainissement de Païamboué dans le cadre du projet d'aménagement de la zone. Elle a également suivi l'étude du projet d'office public d'assainissement de la Nouvelle-Calédonie.



La rivière Pouembout proche du tarissement en octobre 2010

■ Réaliser des travaux topographiques et instruire des dossiers fonciers

Le programme de mise à jour et d'acquisition de données cartographiques au 1/2000^{ème} a continué avec la réalisation de prises de vue à Koumac (15 000 Ha) et la restitution des cartes brutes de Touho et Kouaoua. Ce dernier village était le seul à ne pas être couvert à cette échelle jusqu'à présent. La réalisation d'une carte finie s'étale sur 3 ans. Les instructions foncières, notamment dans le cadre des demandes de permis de construire, sont un volet des travaux réalisés en croissance. D'autre part, les délimitations du domaine maritime provincial, dans le cadre de demandes individuelles ou de projets d'infrastructures, représentent une part importante de l'activité.

■ Accompagner des travaux de construction de la collectivité

Il s'agit d'assurer la conduite d'opération pour le compte de l'ensemble de la province.

L'assistance aux directions provinciales dans la réalisation et la remise en état ou en conformité de leurs infrastructures a notamment porté sur les constructions scolaires et les dispensaires. Le chantier le plus important qui s'est achevé a été le collège de Poya.

D'autre part, le développement des services provinciaux nécessite la mise en adéquation des locaux pour l'accueil des nouveaux effectifs, tant au niveau de l'hôtel de province (HPN) que dans certains sites décentralisés. Dans ce cadre, l'Avant Projet Détaillé pour la réalisation de deux nouveaux bâtiments respectant l'architecture actuelle sur le site de l'HPN, a été validé.

Ils se substitueront aux locaux temporaires actuels et rassembleront les services encore « dispersés » dans Koné.

Un programme d'entretien des logements provinciaux et des locaux décentralisés, dont certains sont vieillissants, a également été réalisé. Dans le même temps, l'étude de programmation pour 40 logements intégrant les critères constructifs pour une « Haute Qualité Environnementale » à Paiamboué a été rendue.



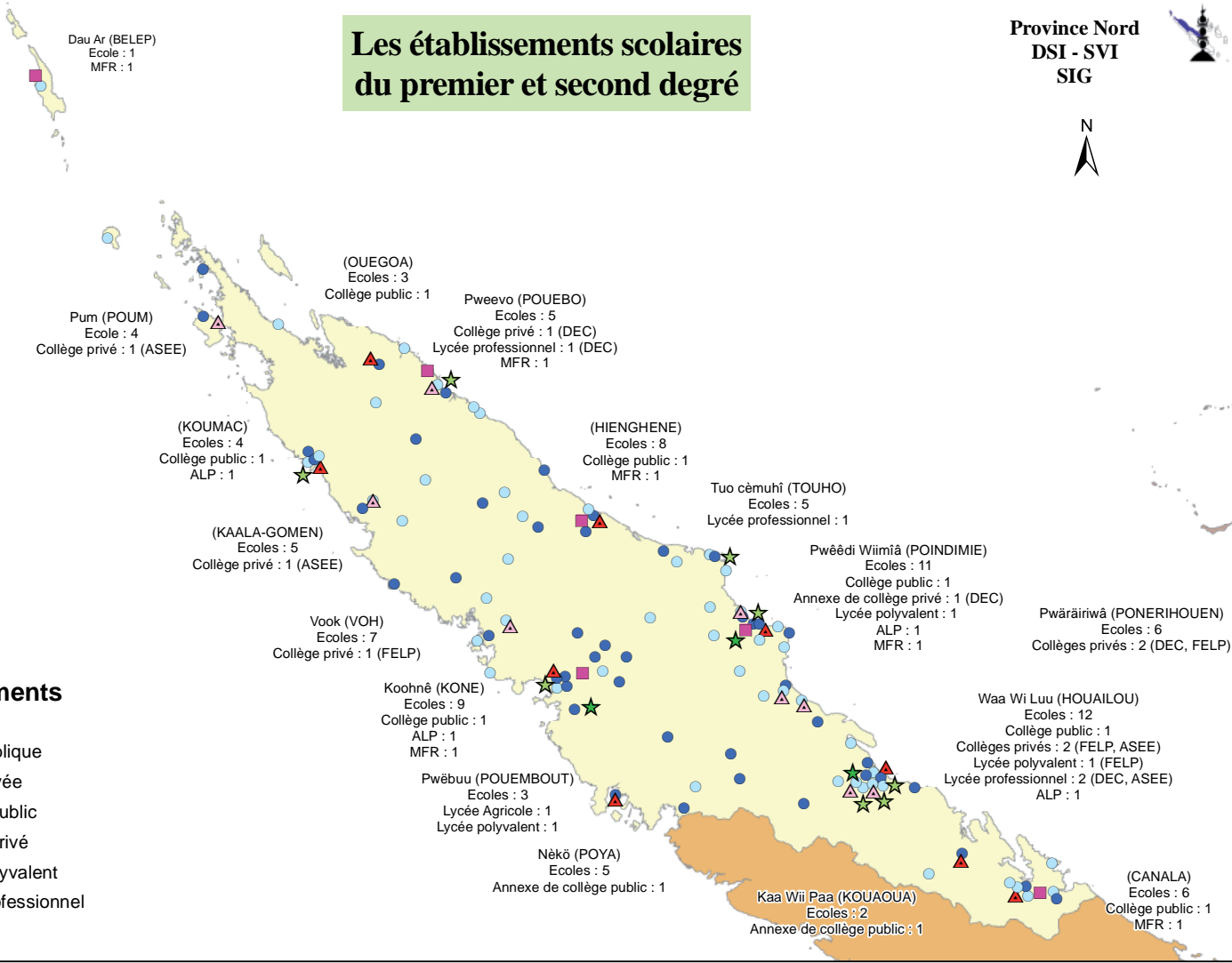
Inauguration des locaux DAF/DDE-E de Canala



5. L'enseignement

Les établissements scolaires du premier et second degré

Province Nord
DSI - SVI
SIG



Sources : - Province Nord

Réalisation: DSI/SVI/ Dominique FLEUROT / 8 juin 2011.

La finalité est de préparer les enfants à être des citoyens responsables en offrant un enseignement de qualité accessible à tous.

Réaliser un enseignement primaire de qualité

L'effectif scolarisé a été de 4.800 élèves, ce qui est stable par rapport à 2009. Néanmoins, on constate un déplacement des populations de la côte Est vers la côte Ouest de la Grande-Terre avec le

développement autour de l'usine du Nord. Le corps des enseignants composé de 300 instituteurs et directeurs d'école représente le quart des agents de la collectivité qui est leur tutelle administrative, leur autorité académique étant la Nouvelle-Calédonie.

L'enseignement primaire public reposait en 2010 sur 49 écoles maternelles et primaires réparties sur 16 communes.

Pour améliorer le service en palliant les absences de courte durée des maîtres titulaires, une équipe nouvelle de 8 instituteurs itinérants a été mise en place, qui couvre l'ensemble de la Province. Autitre du partenariat avec les communes, la province accompagne l'amélioration de la carte scolaire. Les travaux de trois nouvelles écoles : Kouaoua, Canala et « Atitu » à Koné ainsi que d'une cantine à Pougou ont été réalisés ou lancés en 2010.

Le soutien à l'association Mere a Xere a été poursuivi dans le cadre de l'élaboration de supports pédagogiques en langue kanak. Dans le même temps, un travail visant à professionnaliser et à structurer l'enseignement en langue a démarré.



Rentrée scolaire

La carte scolaire, composée jusqu'alors de sept collèges publics, a été étendue avec la construction du collège 200 de Poya dont les travaux se sont achevés pour la rentrée 2011. Il a accueilli 146 élèves de la région, qui auraient dû s'inscrire sur Koné ou Bourail en son absence.

■ Accompagner l'enseignement secondaire

Afin d'accompagner l'évolution démographique de la zone VKP, l'étude de programmation d'un nouveau collège à Koné (Païamboué) a été conduite. Le projet est en phase d'étude, l'ouverture de cet établissement est prévue pour 300 élèves en 2015. Une phase de développement des infrastructures pour recevoir 400 élèves est en projet et verra le jour avec la confirmation des effectifs. Cette construction s'intègre dans le cadre plus large du développement de l'enseignement

secondaire de la zone avec la construction de nouveaux bâtiments au lycée de Pouembout qui proposera des formations professionnelles, technologiques et générales.

Les 7 internats provinciaux ont accueilli 1.090 élèves, soit 47 % des effectifs des collèges publics. Le bien-être des internes qui vivent un temps important dans ces lieux est primordial, il passe par un bon confort d'hébergement ainsi que par l'organisation d'activités éducatives et de loisirs variées. Afin que ce temps soit également mieux mis à profit en faveur de la réussite des élèves, la politique éducative est en voie de renforcement avec notamment une montée en compétence des surveillants-éducateurs.

La cuisine de l'internat de Koumac a obtenu sa conformité aux normes sanitaires suite à la réalisation de travaux et à la formation du personnel. C'est la première d'un programme qui concernera les sept cuisines. Il est à souligner que ces cuisines préparent également les repas de certaines écoles primaires.



Collège de Poya



■ Aider les élèves et les étudiants à réussir

9.032 élèves ont bénéficié d'allocations scolaires en 2010, la moitié en primaire et l'autre moitié dans le secondaire. Une réduction significative de 20 % a été observée depuis 5 ans (11.355 en 2006).

Les bourses d'enseignement supérieur ont été servies à 267 étudiants, ce nombre est stable depuis 5 ans. La gestion des bourses pour les étudiants en métropole est confiée à la maison de la Nouvelle-Calédonie depuis la rentrée universitaire 2010.

Pour favoriser l'accès à l'école et aux études des enfants et jeunes dont les familles n'ont pas les ressources financières suffisantes, la collectivité octroie des aides pour tous les niveaux scolaires, de la maternelle aux études supérieures.

Un dispositif d'aide aux études au Québec dans les « CEGEP », identique à celui de la Nouvelle-Calédonie a été mis en place pour augmenter le nombre d'étudiants du Nord bénéficiaires de ces formations techniques. Une première promotion de 10 jeunes est partie en janvier 2011.

Le dispositif « Relais d'Animation Périscolaire et d'Information » (RAPI) vise à accompagner les élèves par des actions de soutien scolaire et d'animation réalisés par de jeunes intervenants. Plus de 140 animateurs au sein de 45 associations y ont participé en 2010, près de 1.500 élèves sont touchés par ce dispositif.

L'enseignement privé est complémentaire du public. Dans le Nord, il représentait 36 % des élèves du primaire en 2010.

■ Soutenir l'enseignement privé

La collectivité a apporté son soutien aux 3 enseignements confessionnels : Alliance Scolaire de l'Eglise Evangélique (ASEE), Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique (DDEC) et Fédération de l'Enseignement Libre Protestant (FELP). Les interventions ont porté sur la construction et la rénovation des établissements, notamment le collège de Baganda à Kaala-Gomen (ASEE) et l'école de l'Immaculée Conception à Koné (DDEC). La province aide également ces organisations au niveau de leur fonctionnement.

Les Maisons Familiales Rurales (MFR), qui disposent de 6 structures de proximité dans le Nord, bénéficient également de l'aide financière de la province, en complément de l'intervention de l'Etat. Un audit a été réalisé en 2010. Les résultats qui ont été restitués doivent conduire les MFR à retrouver leur place dans le dispositif d'insertion et de formation à travers une prise en main de fond.



Extension de l'immaculée à Koné

6. Le développement économique

La finalité consiste à favoriser la création de richesse et le rééquilibrage économique et social du pays.

L'intervention de la collectivité se décline en 5 axes.

❖ Réaliser des équipements structurants

Trois réalisations importantes ont marqué 2010 :

- L'inauguration de la pépinière d'entreprises située dans la zone d'activité de Pont Blanc à Koné, le 7 juin, en présence de Mme la ministre de l'outre-mer. Sa gestion est conventionnée avec la CCI installée dans les mêmes locaux. Les dix premières entreprises bénéficiaires du dispositif ont été sélectionnées en fin d'année.



Inauguration de la pépinière d'entreprise

- Le démarrage des travaux de la seconde tranche du réseau d'irrigation agricole de Ouégoa. D'une capacité de 50 Ha irrigués, il bénéficiera à 40 agriculteurs organisés en association d'utilisateurs.
- Le lancement du premier tronçon du sentier de grande randonnée. Ce projet est la principale opération éco touristique des prochaines années. Les travaux sont réalisés par les petites entreprises des tribus concernées par le tracé.

L'objectif est d'aménager le territoire avec des équipements à usage collectif au bénéfice des acteurs privés.

❖ Soutenir l'initiative privée

Le « code de développement » (CODEV) de la province Nord est le cadre de référence. Ce « dispositif CODEV » a fait l'objet d'une évaluation sur la période 1989 à 2008, soit 20 ans, réalisée courant 2010 par l'IAC. Une enquête auprès d'un échantillon de 350 bénéficiaires a permis d'apprécier la situation actuelle des projets aidés et de mesurer les impacts de l'aide provinciale.

Au cours de l'année, l'assemblée a agréé 312 nouveaux projets pour un montant d'aide à l'investissement de 1,2 milliards dans tous les secteurs d'activités. Les 3 principaux secteurs bénéficiaires ont été :

L'objectif est de soutenir la création et le développement de projets économiques.

- la pêche avec notamment le soutien aux pêcheries du Nord pour l'achat de deux palangriers ;
- l'artisanat /industrie pour lequel il convient de souligner en particulier l'aide à l'installation d'entreprises sur la zone d'activité de Baco ;
- l'agriculture, qui représente la moitié du nombre total de projets. Les premiers projets dans le cadre de la nouvelle mesure d'aide aux vergers professionnels ont été agréés et



Palangrier «Le Renaissance» des Pêcheries du Nord

un nouveau dispositif en faveur du développement de l'élevage bovin a été adopté. Sur cette filière, une convention en faveur de son développement au niveau du Pays a été rédigée à l'initiative des services provinciaux, avec l'ensemble des acteurs professionnels et institutionnels.

D'autre part et afin de favoriser le recours à l'emprunt lorsque les systèmes bancaires traditionnels sont difficilement mobilisables, la province soutient

des dispositifs complémentaires mis en œuvre par l'Association pour l'Initiative Economique (ADIE), Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI) et l'association GRAINE orientée vers la mise aux normes environnementales des entreprises.

Dans le même objectif, un fonds de prêts en faveur de l'équipement des exploitations agricoles a été créé avec le Crédit Agricole Mutuel. Il est alimenté par une dotation pluriannuelle. Il est complémentaire du partenariat initié en 2008 qui permet de bonifier les intérêts d'emprunt au bénéfice des agriculteurs et qui vise à favoriser l'investissement productif.

D'une manière générale, les jeunes promoteurs ont bénéficié d'avantages supplémentaires.



L'élevage bovin bénéficie de mesures de soutien spécifiques

■ Favoriser l'innovation

L'Institut Agronomique Calédonien (IAC), syndicat mixte réunissant les provinces avec la Nouvelle-Calédonie et l'Etat, reste l'opérateur principal pour la mise en œuvre des programmes de recherche appliquée dans les domaines de l'agronomie, de la forêt et de l'environnement terrestre ainsi que des sciences sociales. L'année a notamment été marquée par la préparation de la programmation 2011-2015.

L'Association Interprovinciale de gestion des Centres Agricoles (AICA) a développé ses actions d'expérimentation et de transfert avec, en particulier, un nouveau programme de semis sur couverture végétale (SCV).

La province a apporté son soutien aux opérateurs locaux dont elle est membre.



Centre Calédonien de Développement et de Transfert en Aquaculture Marine

Dans le secteur de l'aquaculture, la réflexion sur la création d'un centre technique aquacole pour la filière crevettes a progressé et les travaux de construction et d'équipements du laboratoire de Pays situé à Foué - Koné se sont achevés. Cet outil financé dans le contrat inter collectivités avec la province Sud et

l'Etat a vocation à devenir l'outil d'expérimentation pour développer la pisciculture marine au niveau du Pays.

■ ■ ■ Soutenir la production



Production de volailles fermières du GIE MERU

Les filières agricoles (fruits et légumes, volaille fermière, café,...), pêche et forêt ont bénéficié de mesures provinciales par l'intermédiaire de l'Etablissement de Régulation des Prix Agricoles (ERPA). Les aides aux intrants (engrais agricoles, carburant pour les pêcheurs) ont également été mises en œuvre.

Les soutiens à la production ont pour objectifs de compenser les handicaps géographiques liés à l'éloignement des centres d'approvisionnement et de commercialisation, de réduire les charges d'exploitation ainsi que de soutenir certaines filières, par exemple, dans leur phase de démarrage.

La lutte contre le bunchy-top, maladie grave du bananier, est réalisée dans les zones infectées en complémentarité des actions du gouvernement. La stratégie générale a été révisée en fin d'année en concertation avec les services de la province, de la Nouvelle-Calédonie et Arbofruits.

■ ■ ■ Accompagner les acteurs

Les formes et modalités de l'accompagnement financé par la province sont différentes selon les secteurs d'activité. Les principaux ont été :

Dans le domaine de l'entreprise, il est ciblé vers les jeunes entrepreneurs et il faut noter l'organisation par la CCI du premier salon de l'entreprise dans le Nord à Koné les 3 et 4 août.

Dans le secteur de la pêche, l'aide est axée

depuis 2009 sur la fédération des pêcheurs du Nord qui a notamment organisé le premier salon de la pêche professionnelle à Gatope - Voh.

Dans l'agriculture, l'accompagnement par des structures professionnelles prolonge et complète l'intervention des services et couvre les productions végétales (fruits, horticulture) et animales (aviculture, apiculture, ...). Il faut souligner en 2010 le renforcement de l'appui à la comptabilité/gestion en partenariat avec la chambre d'agriculture ainsi que la mise en place de nouveaux dispositifs en faveur du développement de l'agriculture biologique et des élevages bovin et porcin

Les acteurs du tourisme bénéficient quant à eux des services du GIE tourisme.

Enfin, la mise en place d'Opération Groupé d'Aménagement Foncier (OGAF) est un outil privilégié pour le soutien au développement local. Avec le lancement effectif des opérations sur Poum et Pouébo en 2010, ce sont désormais 10 communes qui bénéficient ou ont bénéficié de ces dispositifs partenariaux pluriannuels.



Salon de l'horticulture



7. Les sports et les activités socio-éducatives

Les finalités sont de démocratiser la pratique du sport et des activités de loisir ainsi que de contribuer à l'éducation à la citoyenneté.

La délibération 2010-418/APN du 29 octobre 2010 relative à la promotion et au développement des activités physiques et sportives fédérales et de loisirs dans la Province Nord a réactualisé les objectifs et le cadre d'actions.

■ ■ ■ Développer la pratique du sport

La construction et l'amélioration d'infrastructures ont répondu en 2010 à trois programmes complémentaires :

- **La préparation des jeux du Pacifique, NC 2011**, dont plusieurs épreuves seront accueillies dans le Nord. Ainsi, à Koné, les travaux du centre tennistique ont démarré pour une livraison en 2011 tandis que le centre d'hébergement de l'OMS a été amélioré. Sur Koumac, un centre d'hébergement de 52 lits a été construit et la salle d'entraînement pour le tennis de table et la salle omnisport ont été rénovées. A Poindimié, une couverture d'un plateau sportif a été engagée.
- **L'équipement du futur pôle urbain « Voh-Koné-Pouembout »**, qui a avancé significativement avec l'inauguration de la base nautique de Foué en mars et le lancement des travaux de construction du centre aquatique provincial située sur la commune de Pouembout dont les terrassements avaient été achevés en 2009. Dans le même temps, l'étude d'une salle omnisport aux normes régionales à Voh a été conduite.
- **La continuité du schéma d'implantation nautique** avec la réalisation des études pour une base nautique à Koumac et des études de programmation pour une autre base et un centre d'hébergement à Canala.

A terme, l'objectif est de disposer en province Nord d'un équipement phare par discipline avec un bon maillage géographique.

La structuration et le développement du sport reposent sur la dynamique associative

Le développement du sport se réalise selon trois axes d'intervention principaux : la réalisation d'équipements, le soutien aux organisations sportives et l'organisation d'événements.



Activité nautique à Foué

dont le réseau dense est composé de 110 associations (hors scolaire) représentant une trentaine de disciplines. En 2010, le nombre de licenciés était de 6.974 hors scolaire dont 3.526 jeunes, soit une progression de 22 % par rapport à 2009. Les trois disciplines les plus représentées sont le football avec la 50 % des licenciés, le tennis (8 %) puis le handball (6 %).

Le sport scolaire représentait respectivement 4.638 et 2.282 licenciés pour l'USEP (primaire) et l'UNSS (secondaire).

Les interventions de la collectivité, en faveur du sport loisir, du sport fédéral et du sport scolaire portent sur le soutien aux projets et à l'encadrement des clubs, à l'amélioration des compétences de leurs dirigeants par la formation et aux dispositifs d'aide aux déplacements. Le Comité Provincial Nord des Sports et Loisirs (CNPSL) est l'opérateur conventionné pour la mise en œuvre de la politique provinciale dans le domaine des loisirs comme le Comité Provincial Olympique et Sportif Nord (CPOSN) l'est pour le sport fédéral. D'autre part, 85 associations ont été directement aidées par la Province en 2010.

Les jeux intercommunaux, dont la grande finale s'est tenue le 20 novembre 2010 à Koné, ont réuni 462 participants issus de 10 communes. Les jeux interprovinciaux ont eu lieu à Bourail du 12 au 16 septembre 2010. L'équipe «province Nord» composée d'environ 200 jeunes participants s'est classée troisième.

Enfin, une aide spécifique en faveur d'athlètes prometteurs, soit jeunes, soit en cours de préparation pour NC 2011 a été accordée à une vingtaine de sportifs.



Finale des jeux intercommunaux

Au titre **des grandes manifestations**, il faut noter le succès grandissant du grand prix des raids de la province Nord. Pour sa onzième édition, l'affluence a été d'environ 2.000 concurrents, soit une progression de 5 % par rapport à 2009. Les autres événements emblématiques soutenus ont été le tour cycliste dont 8 étapes sur 11 se sont courues dans le Nord, les Océanias de basket-ball en novembre à Koné et le trophée des jeunes marins. La promotion de la voile s'est également effectuée avec le voilier « Away Again PROVINCE NORD » sponsorisé par la collectivité, qui participe sous les couleurs de la province Nord à toutes les régates se déroulant en Nouvelle-Calédonie.

■ Soutenir les activités socio-éducatives en faveur de la jeunesse

Elles se décomposent en deux axes correspondant à deux publics distincts.

Les actions en faveur des mineurs consistent à proposer pendant les vacances scolaires ou dans le temps périscolaire, des activités qui contribueront à l'éducation du jeune citoyen.

Les aides technique, financière et à la formation pour **l'organisation de centres de vacances, de loisirs et des animations de proximité** ont ainsi permis en 2010 d'accueillir 3.127 participants au cours de 65 centres soit 29.655 journées/enfants



pour lesquelles 266 animateurs sont intervenus (ce qui représente 3.114 journées/animateurs). Ce dispositif qui repose sur 22 organisateurs est en retrait par rapport aux années précédentes à cause de difficultés liées à la pénurie d'équipes pédagogiques, à l'absence de reconnaissance d'un statut d'animateur volontaire et à l'augmentation des coûts (transports, repas).

Les Projets Educatifs Locaux (PEL) sont des outils privilégiés pour offrir à l'échelle communale un « package » d'animation aux enfants et aux jeunes sur leur temps libre. La province a ainsi accompagné techniquement et financièrement les initiatives dans cinq communes: Koumac, Hienghène, Canala, Koné, Poya (Népoui).

Les actions des associations d'éducation populaire qui contribuent à la formation des cadres socio éducatifs, des dirigeants associatifs, à l'animation et à l'éducation citoyenne, bénéficient également du soutien de la province.

Le réseau d'animation socio éducatif comprend également des bourses de formations (BAFA, BAFD), le soutien aux communes sur le poste d'animateur communal et l'aide financière aux animateurs de proximité.



Education populaire avec le CEMEA

Les interventions en faveur du public plus âgé, les « 16-30 ans », s'articulent autour de l'information, de l'aide aux associations et aux projets portés par les jeunes et en faveur des plus jeunes.

L'évènement clé de l'année a été l'organisation **des assises de la jeunesse** à Pouembout du 26 au 30 juillet. Après plus d'un an de préparation, il a réuni des jeunes originaires de 14 communes du Nord dans l'objectif de mieux connaître leurs attentes et besoins ainsi que d'avoir leur regard sur les dispositifs provinciaux. Les travaux ont abouti à un ensemble de recommandations pour une meilleure adaptation des actions provinciales au bénéfice des jeunes, en termes de coordination, d'information et de prise en compte des spécificités. Ils ont été riches de propositions bien que la mobilisation ait été inférieure à celle attendue. L'une des orientations majeures est la création d'une structure représentative pour favoriser la participation des jeunes à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques « jeunesse ». De type fédération « Conseil de jeunes », elle s'appuierait sur une base constituée de regroupements locaux.



Centre de vacances organisé par l'association Doo Buny à Hienghène

Le réseau information jeunesse est composé de 10 points d'information jeunesse (PIJ) ainsi que du centre de ressources provincial. L'objectif est de disposer d'un point information jeunesse par commune. Il doit être en mesure d'informer les visiteurs dans tous les domaines souhaités, tels la formation, les loisirs, les démarches administratives, etc. En 2010, ce réseau d'information provincial a comptabilisé 6 597 accueils. Il s'inscrit dans les évènementiels comme le SOFIP, les jeux intercommunaux et les fêtes communales.

8. La culture

La finalité de la politique culturelle est de valoriser la culture du peuple kanak et de favoriser l'expression de la diversité culturelle du pays.

La délibération 2010-509/APN du 22 décembre relative à la promotion et au développement des arts et de la culture dans la Province Nord a réactualisé les objectifs et le cadre d'actions pour les années à venir. Il est à noter que l'Agence de Développement de la Culture Kanak (ADCK) et les autorités coutumières sont les partenaires permanents de la politique culturelle.

❖ Développer les pratiques culturelles

La manifestation majeure de l'année a été le 4^{ème} festival des arts mélanésiens du 12 au 24 septembre, sur le thème : « Notre identité, elle est devant nous ». Organisé en Nouvelle-Calédonie pour la première fois, il a bénéficié du soutien de la collectivité. L'accueil dans le Nord a eu lieu sur 3 sites : Koné où l'ouverture a été marquée par un grand spectacle après la réception des délégations, Hienghène et Canala. La délégation du Pays comprenait 24 participants individuels ou collectifs de la Province sur un total de 60. Le public s'est déplacé nombreux pour assister à la programmation variée qui mettait en valeur les arts traditionnels et contemporains.



Groupe de danseurs Papous

Les deux centres culturels provinciaux : Hienghène et Koohnê (Koné), qui sont gérés par des associations, constituent les lieux privilégiés pour l'expression artistique. Leurs projets d'extension et d'amélioration ont été lancés.

Le complexe culturel de Koohnê (Koné), inauguré le 26 novembre vient étoffer le réseau de sites culturels. Il intègre une médiathèque, une école de musique et un auditorium.

Le développement des pratiques culturelles repose sur un fort soutien aux acteurs associatifs et institutionnels. Cette aide permet de déployer un réseau de sites de proximité et d'abaisser les coûts pour le public. Par exemple, la pratique de la musique est mise en œuvre dans cinq écoles en partenariat avec le conservatoire de musique et l'Association de Formation des Musiciens Intervenants (AFMI). Le nombre total de bénéficiaires s'élevait à 692 en 2010. Les événements sont également les moments



de mise en valeur de la richesse artistique et de partage avec la population. Le plus important est « Cebu Nyebi », véritable vitrine artistique du Nord dans le domaine de la musique et de la danse. Il a tenu sa cinquième édition : Rèè mà Yöö, à Waa Wi Luu en mai.

Le développement de la lecture publique est effectué en partenariat avec la bibliothèque Bernheim. Les médiathèques du Nord à Pwêêdi Wiimîâ (Poindimié) et celle de l'Ouest à Koojnë (Koné), ouverte au public le 26 avril 2011, en sont les piliers. Elles irriguent ensuite un réseau de bibliothèques communales et de points lectures en tribu.



Spectacle d'ouverture du complexe culturel de Koné

Les secteurs du multimédia, du cinéma et de l'audiovisuel forment un axe plus récent de l'action culturelle.

L'Ecole du Multimédia et de l'Image (EMI) créée en 2009 est un outil privilégié pour former des jeunes aux nouveaux métiers de la création ainsi que pour identifier des talents qui pourront poursuivre leur parcours dans d'autres écoles. Sept stagiaires en ont bénéficié en 2010. Dans le cadre de la « démocratisation du numérique », le projet d'installer une cyberbase dans chaque commune se poursuit avec l'appui de l'Office de Développement de la Cyberculture.

La quatrième édition du festival international du cinéma des peuples « ânnû-rû âboro » du 29 octobre au 7 novembre a projeté une sélection de 50 films. La Chine en était l'invité d'honneur. Hormis le partage de témoignages et d'expérience à travers les images, il a pour vocation la promotion d'une production locale de documentaires.

Dans le cadre du développement d'une « télévision Pays », la province a travaillé un projet de « TV citoyenne » pour répondre à l'appel à candidature du Comité Supérieur de l'Audiovisuel. Le dossier a été préparé mais l'appel à candidature prévu initialement en septembre a été reporté en 2011. Dans le même temps, l'assemblée a voté sa participation à la SAEM qui portera le projet. Six stagiaires ont été sélectionnés pour partir en formation en 2011 dans ce cadre sur les métiers de technicien audiovisuel et de journaliste reporter d'images.

Valoriser le patrimoine

La première étape consiste à conduire l'inventaire de l'existant.

Dans le domaine de l'archéologie, un partenariat est établi avec l'Institut Archéologique de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique (IANCP). Le projet d'inventaire des sites de la vallée de Tipindjé a été préparé pour une réalisation en 2011. L'IANCP est également intervenu dans un cadre préventif lors de chantiers de la zone provinciale.

L'état des lieux du patrimoine bâti s'est concentré sur l'ancienne usine de Tao et la

conserverie de Ouaco tout en remettant à jour celui des sites déjà classés. Il s'agit également d'en identifier les conditions de restauration et d'entretien.

Le programme d'inventaire global des **sites kanak sacrés** s'est poursuivi avec les associations de collecteurs du patrimoine et l'appui technique de l'ADCK. L'objectif est l'identification de sites majeurs qui, au regard de l'histoire de la province ou du Pays nécessiteraient un classement au patrimoine du Pays. En 2010, les communes de Pwărăiriwâ (Ponérihouen) et de Koohnê (Koné) ont fait l'objet des recherches pour une finalisation en 2011.

La restauration et la valorisation constituent la seconde étape. Ainsi, les travaux de remise en état de la maison « Destop » à Voh ont été finalisés. Elle accueille l'écomusée du café, projet de l'association « Patrimoine et Histoire de Voh » qui a été inauguré en août. La programmation de l'écomusée, ainsi que celle de l'association pour la Sauvegarde du Patrimoine Minier et Historique du Nord Calédonien, bénéficient du soutien de la collectivité.

Dans le cadre de **la sauvegarde des langues kanak**, le travail engagé depuis 2005 avec le CNRS (et son Laboratoire des civilisations à Traditions Orales) pour l'élaboration d'un dictionnaire des langues de la région de Vook (pwapwa, pwamei, Hmwaveke) ainsi que le Zuanga (Kaala-Gomen/ Ouégoa) et le Haméa (Kouaoua), s'est achevé. Ces outils qui permettent de recenser tous les mots, d'en fixer l'orthographe et de préciser les règles grammaticales sont désormais prêts à être édités.

L'accompagnement pour la mise en place des comités de langues de Vook, a été engagé suite à la prise de conscience d'un groupe de personnes ressource. Son champ du travail couvre huit dialectes non écrits.



Animation «de la cerise à la tasse» à l'écomusée du café

L'édition est un instrument privilégié pour la conservation du patrimoine et sa valorisation auprès du grand public. C'est ainsi que les éditions de la province Nord se sont enrichies en 2010 de nombreux ouvrages avec six livrets de la collection Hino Egu (la trace de l'homme) : Tiebaghi, Cyé (Tyé), Château Grimini, les grottes de Koumac et D'Adio, les momies de Fatanaoué, un numéro de Kaan Falik (boutures de paroles) issu des enquêtes culturelles conduites par l'ADCK sur l'aire Xârâcùù, deux ouvrages de Luc Camoui Pue Tiu « au cœur de la parole », lien et séparation familiale de l'enfant kanak et un essai politique : « Pratique et théorie kanak de la souveraineté » d'Hamid Mokaddem.

En terme réglementaire, une importante contribution a été apportée à l'élaboration du projet de loi du Pays relative au «statut coutumier des savoirs traditionnels et à la protection des droits intellectuels autochtones» dont la rédaction est terminée.



9. La formation et l'insertion des jeunes

■ Développer la formation professionnelle

La province Nord soutient et engage des programmes de formation qualifiante ou diplômante dans tous les domaines où un besoin est précisément identifié sur le terrain. Elle cherche également l'adaptation des dispositifs au contexte géographique et social lorsque cela est nécessaire pour en faire bénéficier le plus largement possible la population.

La finalité est d'accompagner le développement du pays par l'amélioration de l'insertion professionnelle et sociale de la population.

Le programme de formation pour l'accompagnement de l'usine du Nord lancé en 2006 a pour enjeu primordial de faire bénéficier la population du Nord des « retombées » de ce projet structurant. Il s'articule autour des emplois directs et induits ainsi que ceux de la construction dans la mesure où les métiers peuvent être pérennisés ensuite.

Les objectifs de la formation professionnelle sont l'adaptation à l'emploi et l'amélioration des compétences d'adultes ou de jeunes déjà engagés dans la vie active.

Un partenariat nouveau a été établi avec la Nouvelle-Calédonie afin de réserver un quota de places pour les ressortissants du Nord sur des formations qualifiantes. D'autre part, le dispositif a encore été élargi en 2010, en termes de diversité d'actions et de nombre d'opérateurs intervenant dans l'identification des stagiaires et la réalisation des formations. En final, 491 personnes ont bénéficié de formations pour un volume total de

172.000 heures-stagiaires. Le secteur du BTP en représente près de la moitié et le « plan minier » (formation des opérateurs du site industriel) plus du quart. Il faut souligner que les entreprises contribuent au financement des formations.

L'une des difficultés est de permettre l'accès à l'emploi de personnes qui ne répondent pas aux critères d'employabilité des entreprises. Pour y répondre de manière innovante, des « chantiers formation » ont été mis en place pour huit métiers, tels que ceux de ferrailleurs, de femmes de chambres, d'assistant travaux publics. Il s'agit de stages de six semaines : quatre portant sur la théorie technique et deux semaines pratiques au sein des



Stage de maçonnerie

entreprises qui travaillaient pour Koniambo Nickel SAS (KNS). Le résultat a été très positif puisque 89 % des 141 personnes qui ont suivi ces stages ont été embauchées immédiatement, le plus souvent dans les entreprises où ils ont été stagiaires. Le travail préalable d'information et de positionnement des candidats a également été déterminant dans la réussite.



Remise des diplômes d'agents de tourisme à la promotion 2010 à Touho

L'effort de **formation en appui au développement** de l'ensemble de la province a été maintenu dans le même temps. La programmation diversifiée a bénéficié aux secteurs de l'agriculture, de la pêche, des services, du tourisme et du BTP. Une grande attention est apportée à l'identification des besoins qui demande une bonne collaboration avec les acteurs privés et publics du développement. Les 18 actions ont accueilli plus de 760 stagiaires, ce qui représente un volume de 34.000 heures-stagiaires.

Les formations diplômantes en faveur de la promotion sociale : Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU), Certificat de formation Générale et Brevet Informatique et Internet, ont été organisées dans trois communes de la côte Est ainsi qu'à Ouégoa. Il s'agit là encore de rapprocher les formations de la population. Au total 55 personnes en ont bénéficié, dont 35 à Pouébo où la mobilisation a été forte, pour un volume de près de 12.000 heures-stagiaires.

Enfin, l'aide individualisée à la formation a permis à 18 personnes de reprendre des études.

Le Centre de Formation de Touho, rénové et inauguré en 2005 (ex-Centre de Documentation Pédagogique), remplit parfaitement sa fonction de centre d'accueil de formations et de stagiaires. Utilisé par 17 organismes de formations différents et ayant accueilli 445 stagiaires en 2010, il a atteint son niveau de saturation. Son extension est devenue nécessaire. Le projet d'agrandissement a reçu un avis favorable de la Nouvelle-Calédonie pour un financement sur les reliquats du IX^{ème} FED.

L'objectif est d'agir au bénéfice de personnes en difficulté d'intégration sociale.

■ ■ ■ Accompagner l'insertion sociale

La Mission Locale d'Insertion des Jeunes (MIJ) est le partenaire principal soutenu par la Province pour accompagner les jeunes en difficulté dans la construction de leur parcours d'insertion personnalisé.

Elle est en mesure d'orienter les jeunes vers les dispositifs collectifs ou individuels mis en place par ailleurs. Ce sont 17 actions collectives de type chantier d'aménagement ou individuelles de type « aide à la carte » qui ont été réalisées en 2010 au bénéfice de 402 personnes. Les premières concernent un public « fragile », pour lequel il est recherché la remobilisation autour d'un projet conduit en groupe. Les secondes, par contre, couvrent un public très large.



Montage de briques



Il faut noter à ce titre la poursuite du chantier « habitat social » de Ouayaguette à Hienghène. Au final, onze maisons en briques de terre crue fabriquées sur place seront construites. Par ailleurs, le dispositif « développement social des tribus » a été accompagné par la mise en œuvre d'un chantier formation à Poya.

D'autre part, une action nouvelle en faveur de jeunes en voie de marginalisation a débuté à Houaïlou avec l'Association Bâtir la Réinsertion (ABRI).

❖ Diffuser l'information

Deux moyens spécifiques ont été mis en place pour diffuser une information complète au plus près de la population en plus de ceux traditionnels : réseau d'acteurs, médias, etc.

Le camion itinérant s'est déplacé sur toute la Province, conduit par un conseiller recruté en 2010.

La deuxième édition du Salon de l'Orientation, de la Formation, de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (SOFIP) a été organisé à Poindimié les 6 et 7 juillet. Il a associé de nombreux partenaires venus présenter les métiers et les formations à des visiteurs scolaires ou non dont le nombre est estimé à 1.800.



SOFIP sur le stade de Tièti

10. L'environnement

La finalité de la politique environnementale est de sauvegarder le patrimoine naturel et de maintenir un bon équilibre entre l'activité économique et la protection de l'environnement.

■ Protéger et valoriser le patrimoine naturel

Les enjeux d'une meilleure connaissance des espèces et des écosystèmes remarquables restent encore très importants. C'est pourquoi, des études nouvelles sont réalisées chaque année avant d'engager des actions de protection et valorisation qui sont lancées progressivement.

Les principales actions de **protection des espèces** ont porté en 2010 sur :

- l'avifaune conduite par la Société Calédonienne d'Ornithologie ;
- la tortue pour laquelle le forum organisé à Tiabet - Poup, les 26 et 27 mars 2010, a mobilisé 250 participants et une campagne de communication a été réalisée.

Les **actions de protection des habitats** se sont concentrées sur la forêt sèche dont le programme s'est poursuivi ainsi que sur la lutte contre les espèces envahissantes. Pour cela, le cerf a été priorisé dans le partenariat consolidé avec la Fédération de la Faune et de la Chasse (FFCNC) et le Centre de Régulation des Gros gibiers (CREGG).

La **protection des espaces marins remarquables** (Aires Marines Protégées, zones inscrites au patrimoine mondial) a fait l'objet d'avancées significatives. Ainsi, le travail d'animation a permis la création des comités de gestion de Bèlep, Poup, Ouégoa, Touho et Poindimié dont les statuts sont encore informels. D'autre part, les diagnostics environnementaux du grand lagon Nord et de Poup/Ouégoa ont été achevés en novembre et leurs résultats restitués auprès des comités.



Comité de gestion de Poup établissant son diagnostic participatif



Pêche électrique à but scientifique dans le massif du Panié

Du côté **des espaces terrestres**, deux zones ont été ciblées prioritairement :

- Le Mont Panié où une opération d'inventaire de la biodiversité de grande envergure a été conduite avec l'aide de la province. Pendant un mois, une équipe pluridisciplinaire et internationale d'une trentaine de personnes a exploré 5 sites du massif. L'association Dayu Biik a assuré l'organisation logistique de l'opération et Conservation International la coordination scientifique ;
- Le Massif des lèvres sur la commune de Touho et le Mt Nakada avec l'étude d'un plan de gestion des oiseaux.

■ Gérer les usages des ressources naturelles

Les actions emblématiques ont porté sur les gibiers menacés : roussettes et notous, qui ont fait l'objet d'une attention particulière de la **Brigade des Gardes Nature (BGN)** ainsi que d'une large communication médiatique.

D'autre part, l'opération de gestion du stock d'holothuries sur le plateau des massacres qui a impliqué activement les pêcheurs a été une réussite.



La BGN en action

La BGN créée mi 2009 est désormais formée de 11 personnes après un renfort supplémentaire. A compter de mi-2010, elle a étendu ses interventions vers le milieu marin. La première année de pleine activité a été fortement orientée vers la sensibilisation et l'éducation dont le but est de faire évoluer l'état d'esprit de la population dans ses comportements et pratiques vis-à-vis de l'environnement. Les actions de suivi des milieux ont porté sur la localisation et le comptage de tortues et de roussettes.

Les opérations de surveillance et de contrôle ont débuté, notamment depuis l'assermentation

des agents en cours d'année. A ce titre, il faut souligner l'organisation d'une opération conjointe avec la gendarmerie, les douanes, la province Sud sur le Diahot.

Dans un cadre prospectif, l'étude du « profil d'écosystème » de la Nouvelle-Calédonie a été lancée. Il s'agit d'une étude menée par l'ONG Conservation International selon des standards internationaux avec la collaboration des provinces et de la Nouvelle-Calédonie. Elle permettra de fournir un outil d'aide à la décision pour les stratégies de conservation du patrimoine naturel et un support pour rechercher des financements.

❖ Gérer les impacts des activités humaines

L'année 2010 a permis de mieux structurer la **gestion des ICPE** (identification de commissaires enquêteurs, nomination d'inspecteurs, ...) pour améliorer l'efficacité des procédures et du suivi des entreprises concernées. 67 dossiers ICPE, dont 22 soumis à autorisation, et 25 dossiers de carrières sont entrés en instruction. 25 enquêtes publiques ont été lancées. 10 arrêtés d'exploitation d'ICPE (dont 8 porcheries) et 9 arrêtés relatifs à des carrières ont été pris. Les premières visites d'inspection des installations classées réalisées en fin d'année ont porté sur les élevages porcins.

La **lutte contre les feux**, facteurs majeurs de dégradation des milieux, a été réalisée par une communication préventive

dans les médias et la contribution à la lutte par les hélicoptères bombardiers d'eau.



L'élevage porcin est une filière en développement

Le respect des réglementations au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) est devenu un enjeu prioritaire alors que les risques de nuisances progressent en lien avec la rapide augmentation des activités économiques.

Le **bilan carbone** de la collectivité a été finalisé. Il va aboutir à un plan climat de l'administration au titre de l'exemplarité de la collectivité dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

11. La condition féminine

Les finalités de la politique en faveur des femmes est de valoriser leur place et leur rôle actif dans la société ainsi que de combattre les injustices et les violences dont elles sont victimes.

■ Valoriser le rôle et la place des femmes

La structuration du réseau associatif très actif demeure un axe clé de l'intervention provinciale car c'est un lieu essentiel d'expression et de prise de responsabilités. Il s'est décliné de la manière suivante :

- L'animation auprès des associations pour poursuivre la structuration des fédérations communales : Touho a rejoint le mouvement en 2010 et désormais 14 fédérations participent au conseil des femmes du Nord ;
- Le soutien financier aux activités du conseil des femmes ;
- L'accompagnement financier de 40 associations pour favoriser la réalisation de leurs projets.

Valoriser la femme, c'est également reconnaître et promouvoir leurs savoir-faire. Deux manifestations principales ont été organisées dans ce but :

- La fête de la robe mission à Koné du 24 au 26 juin a réuni 36 couturières et vannières et un public nombreux ;
- La fête de la vannerie les 5 et 6 novembre à Yambe-Pouébo.

■ Lutter contre les discriminations faites aux femmes

Le colloque "femmes et violences" a constitué un événement majeur de l'année. Il a réuni à Koné les 24, 25 et 26 août près de 200 personnes. Les recommandations pour une meilleure prise en charge des victimes de violences et de leurs auteurs, issues des ateliers et débats, ont été validées par la commission provinciale pour une mise en œuvre à compter de 2011.

La construction du centre d'accueil des femmes en difficulté situé à Témala a été relancée. Il constituera la première infrastructure du Nord totalement dédiée aux femmes en difficultés. Les travaux se termineront à la fin du premier semestre 2011 et une gestion associative est prévue.

■ Promouvoir et communiquer

La communication renforcée depuis 2009 s'est traduite notamment par l'édition du guide pratique réactualisée et du bulletin trimestriel Pala Hin Hnémo. Des actions conjointes de prévention santé ont également été conduites avec la DASSPS.

La journée internationale de la femme s'est tenue à Lifou du 6 au 8 mars 2010 avec comme thème de réflexion principal « la formation pour mieux participer au développement du Pays ». Une délégation d'une centaine de personnes du Nord a participé à l'évènement. Le plateau musical « Mata ne ni bat » a complété la manifestation dans le Nord pour une mise en avant des femmes artistes.



Démonstration de vannerie auprès des enfants



Marche à Témala



12. La coopération régionale

L'établissement de relations avec les pays de l'arc mélanésien est privilégié. Pour cela, la collectivité apporte son soutien aux initiatives du Pays portées par la cellule de coopération régionale du gouvernement et l'ADECAL. C'est notamment pour sa mission de délégation économique dans les Pays du Pacifique que l'agence reçoit un financement provincial.

D'autre part, la province exprime sa solidarité auprès des populations lorsqu'elles sont victimes de catastrophes naturelles. En 2010, elle a apporté des aides suites aux séismes en Haïti et aux Iles Salomon ainsi qu'après les cyclones qui ont touché Wallis et Futuna et la Polynésie Française. Une aide technique et financière a également été procurée en faveur du soutien scolaire au Vanuatu avec la mise en place d'un réseau d'animateurs pour accompagner les enfants dans leur apprentissage.

La finalité est de favoriser l'intégration régionale de la province Nord.

13. Le partenariat avec les communes

La finalité consiste à aider les communes dans l'exercice de leurs compétences en répondant aux besoins d'investissement qu'elles expriment.

Le soutien de la collectivité répond à 2 objectifs :

accompagner les communes de Voh-Koné-Pouembout pour l'accueil de l'usine du Nord

accompagner les autres communes dans le cadre du rééquilibrage interne

Pour assurer efficacement le partenariat, une organisation spécifique a été mise en place en 2009 basée sur une délibération cadre avec une enveloppe budgétaire dédiée ainsi qu'un guichet unique pour le traitement des demandes. 2010 a été la première année complète d'application de ce nouveau dispositif.

Le bilan financier des projets agréés au 31/12/2010 est le suivant :

Période	2010		Total depuis 2009	
	Investissement	Subvention PN	Investissement	Subvention PN
Régions				
VKP	1 614 millions	455 millions	1 653 millions	482 millions
Hors VKP	2 188 millions	1 218 millions	5 360 millions	2 455 millions

Sur VKP, plus de 70 % des investissements portent sur l'assainissement alors qu'hors VKP, 3 domaines : écoles, routes et AEP représentent 70 % des projets. En terme de répartition géographique, 56 % du total des aides bénéficient aux communes de l'Est (Canala à Ouégoa), 44 % à celles de l'Ouest (Poya à Bèlep).

Pour illustrer ce dispositif, il faut souligner en 2010, le lancement du chantier de la cité scolaire de Kouaoua ainsi que des travaux d'assainissement conduits par la SIVOM « eau et déchets » de VKP tandis que le désenclavement des tribus de la chaîne à Hienghène a été poursuivi et que l'école Atitu à Koné a été finalisée.

Le partenariat province-communes se traduit également par les réunions périodiques entre les Exécutifs de l'ensemble de ces collectivités. Les deux rencontres organisées en 2010 ont été l'occasion d'aborder les sujets d'intérêt partagé avec les communes.

14. L'accompagnement de l'usine du Nord

La finalité est d'agir sur l'environnement du projet industriel pour répondre aux besoins de l'usine ainsi qu'à ceux générés par l'évolution du contexte dans la région VKP.

C'est le rôle de la Cellule d'Accompagnement de l'usine du Nord, dite Cellule Koniambo.

Les orientations stratégiques qui guident l'action sont appuyées par les politiques publiques et le Comité Koniambo, qui réunit les partenaires institutionnels (gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, province Nord, Etat, communes de VKP, Sénat coutumier, SMSP, KNS, Sofinor, Comité environnemental Koniambo), suit l'avancée du projet et statue sur son accompagnement.

Le premier objectif est d'optimiser les impacts socio-économiques du projet. Dans la phase de construction en cours, le recours à la main d'œuvre locale doit être maximisé et l'appel à l'extérieur

ne doit être fait que s'il est justifié. La création de la « Conférence Main d'Œuvre Etrangère », qui a réuni hebdomadairement à compter de juin 2010 les partenaires (services provinciaux, CAP Emploi, KNS et la Direction du Travail et de l'Emploi (DTE)), sur la base d'informations partagées a permis d'examiner l'ensemble des demandes de main d'œuvre exprimées par KNS et de vérifier leur justification. Elle est co-animée par la Cellule Koniambo et la DTE-NC. Au final, 1525 autorisations de travail en cours de validité ont été délivrées en 2010 par le gouvernement pour des travailleurs étrangers.

Les effectifs totaux mobilisés pour le site de construction de l'usine du Nord s'établissaient à 3247 personnes en fin d'année 2010 dont 54 % de travailleurs locaux (1771 personnes). Parmi ceux-ci, 1245 soit 71 %, étaient de Province Nord.

La formation professionnelle est un autre levier utilisé. L'interface créée entre l'industriel et les entreprises permet d'identifier précisément les besoins actuels et futurs.

D'autre part, le soutien de l'association Entreprises Calédoniennes pour le projet Koniambo (ECKO) permet de favoriser la captation des marchés de l'usine du Nord par les entreprises du Pays.

Fin 2010, 47 entreprises avaient été titulaires d'un contrat principal (hors contrats d'alliance pour la centrale électrique et le traitement du minerai, et hors sous-traitance) dont 79% de Nouvelle-Calédonie (dont 33% VKP et 19% de la PN hors VKP). Sur un montant global de retombées économiques locales d'environ 83,5 Milliards FCFP, la part VKP a ainsi représenté plus de 29,85 Milliards, principalement dans les secteurs du terrassement, de la construction et du transport. La part PN hors VKP a été de 14,30 Milliards environ.



Travaux sur le massif du Koniambo



L'année 2010 a été marquée par la fin des principaux chantiers de terrassement pour lesquels les entreprises de la région s'étaient équipées et structurées afin d'en prendre une large place. L'échéance du 17 décembre concernait 44 entreprises, soit 130 personnes et 98 engins (le tiers du parc). Un groupe de travail mensuel est animé par la Cellule Koniambo depuis fin mai 2010, pour réduire les conséquences de cette démobilisation programmée, en partenariat avec les représentants des entreprises, les Chambres Consulaires et KNS. Il s'agissait d'établir un état des lieux précis des acteurs et équipements concernés, d'accompagner les entreprises sur d'autres perspectives de travaux. Il faut notamment souligner la conduite d'une enquête auprès de chaque entreprise et l'élaboration d'un prévisionnel de tous les chantiers publics à venir en Province Nord avec leurs caractéristiques et leur calendrier à court terme. Un logiciel a été développé par la Cellule économique du BTP pour actualiser en permanence l'information. Un accompagnement individualisé des entreprises a été mis en œuvre (formation, démarches bancaires, ...), seules 26 sur 94 interrogées en ont exprimé le besoin.



Arrivée des premiers modules en septembre

Le second objectif est de **préparer la région VKP en termes d'aménagement et de développement à sa transformation profonde**. Des études stratégiques pour l'aide à la décision sont conduites. Par exemple, l'étude d'aménagement de Païamboué/ Green Acre/ Foué a été finalisée, celles des potentiels de desserte maritime des ports de Népoui et Vavouto, des besoins en logement dans le moyen terme ont été lancées.

La coordination et la mise en relation des acteurs ont également portées sur des projets structurants tels la gestion de la ressource en eau, qui a donné lieu à la création d'un Comité de Gestion et à l'obtention de cofinancements du 9ème FED, les transports routier et aérien, les résidences jeunes travailleurs.

Enfin, l'information des acteurs économiques est réalisée grâce au guichet unique, par des contributions aux magazines locaux, ainsi que par des publications : le Répertoire des Entreprises du Nord diffusé depuis janvier 2010 et un volet spécifique Province Nord et VKP dans le Mémento de l'investisseur en Nouvelle-Calédonie de la CCI-NC.



Port de Vavouto

Pour faire face à la défaillance de la desserte aérienne du Nord par AIRCAL, une longue négociation a été conduite pour assurer un meilleur service de la province Nord et de VKP en particulier. Elle a abouti à une refonte des conventions de partenariat et à une amélioration de la desserte à compter de 2011.

15. Les fonctions « supports »

Les finalités sont la gestion des infrastructures informatiques ainsi que la définition et la mise en œuvre des outils de gestion de l'information et des supports d'aide à la décision

La gestion des systèmes d'information

L'infrastructure informatique provinciale est notamment composée de 550 postes de travail situés à l'Hôtel de Province (HPN) et dans 56 sites distants qui sont tous reliés à l'HPN par liaison ADSL depuis fin 2010.

Les objectifs recherchés sont l'amélioration et la sécurisation des infrastructures informatiques et des données ainsi que le confort des utilisateurs.

Concernant le plan annuel d'équipements informatiques, la DSI a remplacé et/ou doté 80 ordinateurs de bureau et 40 portables. D'autre part, l'Avant Projet Détaillé d'un nouveau bâtiment sécurisé et aux normes pour l'accueil de la nouvelle salle système, le cœur des infrastructures informatiques de la collectivité, a été validé. Par ailleurs, le centre de services qui a pour objectif de résoudre les difficultés techniques rencontrées par les utilisateurs (incidents, demandes d'interventions ou de changements), a traité 2139 demandes des utilisateurs (soit une moyenne de 178 par mois).

Le second axe d'actions consiste à **mettre à disposition des connaissances et des outils**. Dans ce cadre, le logiciel de courrier a été refondu afin de pérenniser les données et d'ouvrir des perspectives d'utilisation nouvelles. Des applications métiers spécifiques ont été finalisées : suivi des autorisations de prélèvements d'eau (DAF), gestion « RH » des enseignants (DEFIJ), d'autres sont en voie de finalisation : suivi des actes d'urbanismes (DAF), des actes médicaux dans les dispensaires (DASS-PS), etc....

Les travaux du système d'information géographique ont notamment permis d'intégrer et de fiabiliser les données relatives à la gestion de l'eau sur VKP dans le cadre du comité de gestion de l'eau. Dans le domaine statistique, un site, sous forme de maquette fonctionnelle, proposant un ensemble d'indicateurs de contexte a été réalisé. Il s'agit de représenter une sélection de données à l'échelle d'un territoire de la province (communes, ETH, zone VKP, hors VKP) dans de nombreux domaines : démographie, santé, habitat, entreprises, etc.

La « **démocratisation du numérique** » est accompagnée par la province Nord dans l'objectif de favoriser l'utilisation des « technologies de l'information et de la communication » (TIC) par les populations les plus défavorisées. L'accompagnement opérationnel des services de la culture et de l'enseignement ont conduit à la livraison de deux nouvelles cyberbases publiques (Hienghène et Houaïlou) et l'équipement des foyers socio-éducatifs des trois premiers internats provinciaux (Poindimié, Koumac et Koné). C'est dans ce cadre, que la collectivité est également partenaire



cyberbase publique



de l'Observatoire du Numérique de la Nouvelle-Calédonie créé fin 2010.

L'audit de la DSI a été conduit en partenariat avec les syndicats. Son objectif est la mise en place d'une organisation adaptée aux enjeux.

❖ La gestion des affaires administratives, juridiques et du patrimoine

Les finalités sont d'accompagner la vie démocratique de la collectivité dans le respect du cadre juridique et de gérer le patrimoine.

Il s'agit en premier lieu d'organiser administrativement l'activité institutionnelle, ce qui comprend notamment la préparation de l'agenda des assemblées et des commissions dans le respect de la répartition du calendrier avec le Congrès ainsi que la bonne information préalable des élus sur les dossiers inscrits dans les ordres du jour. Un calendrier institutionnel 2010 a été établi dès la fin 2009.

Tous les actes réglementaires pris, c'est-à-dire ceux à portée générale et impersonnelle, sont ensuite publiés au JONC pour être portés à la connaissance du grand public.

La fonction juridique de la DAJAP consiste à fournir une assistance lorsque cela est nécessaire ainsi qu'à mettre en œuvre la procédure d'Appel d'Offres (AO) et de passation des marchés publics de toute la collectivité en conformité avec la réglementation. Cela a représenté 53 publications d'AO et 75 marchés signés en 2010.

Le traitement du contentieux a porté sur 15 affaires : 5 ont été gagnées, 2 perdues, une abandonnée, les autres sont encore en cours. Douze études juridiques ont été produites.

D'autre part, 250 autorisations en vue de manifestations publiques et 38 déclarations de GDPL ont été délivrées.

Le traitement professionnel de l'archivage a débuté depuis septembre. Il a porté sur la mise en place de procédures d'archivage et de leur élimination ainsi que sur l'élaboration d'une convention avec la Nouvelle-Calédonie. Un premier dépôt d'archives historiques a été fait et plus de 1300 boîtes de documents ont été incinérées.

La gestion administrative du patrimoine porte sur les 300 logements provinciaux (état des lieux et baux), sur le parc de 380 véhicules ainsi que sur les locations foncières du domaine privé et public. 12 demandes d'occupation du domaine public provincial et 35 locations du domaine privé de la Nouvelle-Calédonie ont été traitées. Il s'agit le plus souvent d'installation de projets économiques.

❖ La gestion des ressources humaines

La mise en œuvre de la gestion des ressources humaines est répartie entre des actions conduites au sein de chaque service et une direction dédiée, chargée des missions transversales et de la coordination.

La gestion des recrutements par la DRH a nécessité la publication de 243 avis de vacances de postes dont près de 30 % concerne le secteur de la santé.

L'effort de promotion interne au sein de la province Nord pour l'encadrement supérieur et intermédiaire (secrétaire général, directeur, directeur-adjoint et chef de service) s'est poursuivi. Ainsi, sur les 21 nominations à ces postes à responsabilité faites en 2010, 18 sont promotions internes à la province (80 %) et seulement trois issues de l'extérieur de la province dont deux jeunes Calédoniens.

Le développement des compétences fait appel à la formation professionnelle dont la mise en œuvre est basée sur un plan pluriannuel. Un total de 4.904 jours de formation a été délivré qui a bénéficié à 1.555 stagiaires (certains agents ont suivi plusieurs formations). A noter en particulier, l'organisation de sessions de formation sur le « recrutement » dont tous les managers vont bénéficier à terme. L'objectif est d'harmoniser les outils et méthodes pour réussir cette étape cruciale du choix des futurs collaborateurs. L'Institut de Formation de l'Administration Publique (IFAP) qui représente 69 % des formations est le principal organisme dispensateur, suivi par l'Institut de Formation des Maîtres (IFM).

Le dialogue social est mis en œuvre dans deux instances privilégiées : les réunions de délégués de personnel à fréquence mensuelle (mises en place en 2009) et le Comité Technique Paritaire (CTP) à fréquence trimestrielle. Les élections des délégués au CTP ont eu lieu le 26 avril pour un mandat de deux ans. D'autre part, en application du protocole de fin de conflit signé en décembre 2009, un projet d'accord de méthode a été rédigé paritairement entre les représentants syndicaux et l'administration provinciale au cours du premier semestre. Son objectif est de trouver les voies et moyens permettant de mettre en œuvre le dialogue social au sein de la province Nord dans la prévention des conflits, leur résolution et la gestion de la situation post-conflictuelle.

L'année 2010 n'a été marquée par aucun conflit social provincial.

La fonction DRH consiste également à assurer la paie mensuelle des agents, la gestion de leur carrière ainsi que les formalités sociales en qualité d'employeur.

La finalité consiste à mettre en œuvre une politique de ressources humaines permettant d'accompagner les directions dans l'exécution des projets de la province en favorisant le développement de l'emploi local.

La finalité consiste à assurer la gestion comptable, budgétaire et financière de la province conformément aux normes en vigueur tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les recettes.

La gestion du budget

Chaque direction dispose d'un service administratif et financier chargé de l'élaboration et du suivi de l'exécution de son propre budget. Les étapes de traitement décentralisées sont l'engagement des dépenses puis la réception, vérification, certification, liquidation et pré-mandatement des factures.

Les missions centrales de la Direction des Finances et du Budget (DFB) sont notamment la préparation du budget soumis au vote de l'Assemblée et le contrôle de son exécution tant en recettes qu'en dépenses. Cela comprend



une importante activité de coordination et d'assistance. D'autre part, la direction contrôle les liquidations des dépenses et émet les mandats. La DFB est restée sans directeur tout au long de l'année et son encadrement a été assuré par le secrétariat général.

L'audit de la DFB a été conduit en partenariat avec les syndicats. Son objectif est la mise en place d'une organisation efficace et adaptée à l'évolution des missions de la direction qui se traduiront par de nouveaux projets : gérer le patrimoine provincial et la trésorerie, réaliser la programmation pluriannuelle des dépenses, produire des analyses prospectives et rétrospectives ainsi que périodiquement des éléments d'évaluation relatifs à l'exécution budgétaire, assurer le passage de la M 51 à la M 52 dans le cadre de la réforme du cadre comptable, etc. La mise en œuvre des premières recommandations a débuté.

En 2010, 24.600 factures ont été réglées par la collectivité. Leur délai moyen de traitement par la province Nord (de la réception au mandatement) s'est élevé à 26 jours. En intégrant l'étape finale réalisée par la paierie, le résultat est un délai de paiement moyen de 32 jours.

Le contrôle de gestion a été mis en place à compter de 2010, il s'est effectué à partir de l'élaboration de tableaux de bord périodiques et d'outils d'analyse spécifiques. Il faut noter en particulier le pilotage du suivi des engagements de la dernière année du CD et la mise en place d'un avertisseur relatif aux délais de traitement des factures.

Enfin, l'amélioration des outils de gestion a conduit notamment à préparer un module de gestion des subventions dans le système « SURFI », qui sera opérationnel en 2011.



Etals à Pouébo

